

Objet de l'affaire

Demande d'annulation partielle de la décision 2003/437/CE de la Commission, du 11 décembre 2001, relative à une procédure engagée au titre de l'article 81 du traité CE et de l'article 53 de l'accord EEE (Affaire COMP/E-1/37.027 — Phosphate de zinc) (JO 2003, L 153, p. 1), ou, à titre subsidiaire, une demande de réduction du montant de l'amende imposée à la requérante

Dispositif de l'arrêt

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *La requérante est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 144 du 15.6.2002

Arrêt du Tribunal de première instance du 30 novembre 2005 — Almdudler-Limonade/OHMI

(Affaire T-12/04) (¹)

(Marque communautaire — Marque tridimensionnelle — Forme d'une bouteille de limonade — Refus d'enregistrement — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94)

(2006/C 36/65)

Langue de procédure: l'allemand

Arrêt du Tribunal de première instance du 30 novembre 2005 — Vanlangendonck/Commission

(Affaire T-361/03) (¹)

(Fonctionnaires — Concours général — Non-inscription sur la liste de réserve — Violation de l'avis de concours — Égalité de traitement)

(2006/C 36/64)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Philippe Vanlangendonck (Overijse, Belgique) [représentant: B. Laurent, avocat]

Partie défenderesse: Commission des Communautés européennes [représentant: J. Currall, agent]

Objet de l'affaire

D'une part, une demande d'annulation de la décision du jury du concours COM/A/10/01 de ne pas inscrire le requérant sur la liste de réserve de ce concours et, d'autre part, une demande de dommages-intérêts

Dispositif de l'arrêt

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Chaque partie supportera ses propres dépens.*

(¹) JO C 7 du 10.1.2004

Parties

Partie requérante: Almdudler-Limonade A. & S. Klein (Vienne, Autriche) [représentant: G. Schönherr, avocat]

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [représentant: G. Schneider, agent]

Objet de l'affaire

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 5 novembre 2003 (affaire R 490/2003-2), concernant l'enregistrement d'une marque tridimensionnelle se présentant sous la forme d'une bouteille de limonade

Dispositif de l'arrêt

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *La requérante est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 106 du 30.4.2004